

CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Mercredi 06 avril 2022

COMPTE RENDU SOMMAIRE

Date de la convocation : Jeudi 31 mars 2022

Début de séance : 18 h 25

L'an deux mille vingt-deux, le six avril, à dix-huit heures, le Conseil Communautaire, régulièrement convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la salle François TRUFFAUT de Moirans en Montagne, sous la présidence de Monsieur PROST Philippe.

Délégués titulaires présents (81) :

ANDREY Patrick ; BAILLY Hervé ; BAILLY Jacques ; BANDERIER Dominique ; BAUDIER Stéphanie ; BENIER ROLLET Claude ; BLASER Michel ; BOISSON Jean Pierre ; BONIN Robert ; BOURGEOIS Josette ; BOURGEOIS Rachel ; BOZON Fabienne ; BRUNET Hervé ; BUCHOT Jean-Yves ; BUNOD Remy ; CALLAND Jacques ; CAPELLI Sophie ; CAPELLI Célestin ; CASSABOIS Yannick ; CATILAZ Christophe ; CATTET Jean-Luc ; CHAMOUTON Patrick ; CHATOT Patrick ; CLOSCAVET Marie-Claire ; COLIN Gwenaël ; CORAZZINI Sylvie ; DALLOZ Jean-Charles ; DAVID Lauriane ; DE MERONA Bernard ; DEVAUX Catherine ; DUBOCAGE Françoise ; DUFOUR Anne ; DUFOUR Christiane ; ETCHEGARAY Josiane ; FAGUET Jean-Jacques ; FAVIER Jean-Louis ; GAMBÉY Olivier ; GEAY David ; GERMAIN Christophe ; GIROD Franck ; GROSDIDIER Jean Charles ; HOTZ Richard ; HUGONNET Franck ; HUGUES Guy ; JACQUEMIN Pierre ; JULLEROT Pascal ; LACROIX Serge ; LAVRY Dominique ; LONG Grégoire ; LUSSIANA Eddy ; MAILLARD Jean-Claude ; MARQUES Patrick ; MILLET Jacqueline ; MILLET Michel ; MOREL Alain ; MOREL-BAILLY Hélène ; PAIN Michel ; PANISSET Marilynne ; PARIS Robert ; PERRIN Alexandre ; PIETRIGA Guy ; POURCELOT Anaïs ; PRELY Fabrice ; PROST Philippe ; RASSAU Jean-Noël ; RAVIER Pascal ; RETORD Dominique ; REYDELLET DELORME Emmanuelle ; ROUX Nathalie ; ROZEK Evelyne ; RUDE Bernard ; SCHAEFFER Catherine ; SERVIGNAT Odette ; STEYAERT Frank ; THOMAS Rémi ; TISSOT Isabelle ; VACELET Jean-Marie ; VENNÉRI PARE Sandra ; VIAL Jacques ; VILLESSECHE Anne ; VUITTON Antoine.

Délégués suppléants présents (3) : GIBOZ Brigitte ; MARILLIER Mickaël ; RIQUOIS Jean-Pierre.

Excusés (9) : BAILLY Thierry ; BELLAT Stéphane ; BONDIÉ Jean-Robert (représenté par MARILLIER Mickaël) ; CAILLON Gérard (représenté par RIQUOIS Jean-Pierre) ; JOURNEAUX Cyrille ; GROS-FUAND Florence ; GAUTHIER-PACOUD Sandrine ; LANCELOT Catherine (représentée par GIBOZ Brigitte) ; MORISSEAU Gilles.

Excusés ayant donné pouvoir (11) : BARIOD Denis à MOREL BAILLY Hélène ; BELPERRON Pierre-Rémy à BOZON Fabienne ; DEPARIS-VINCENT Christelle à MARQUES Patrick ; DUTHION Jean-Paul à CHATOT Patrick ; GUERIN Jean Luc à GROSDIDIER Jean-Charles ; MOREL Denis à LONG Grégoire ; GRAS Françoise à GROSDIDIER Jean-Charles ; JAILLET Bernard à SERVIGNAT Odette ; MONNERET LUQUET Jocelyne à CASSABOIS Yannick ; REVOL Hervé à MILLET Jacqueline ; REBREYEND COLIN Micheline à VILLESSECHE Anne.

Absents (15) : ARTIGUES Damien ; AYMONIER Gaëtan ; BIN Richard ; BOILLETOT Jean-Marc ; BOISSON Laurence ; BRIDE Frédéric ; CIOE Bruno ; CORON Nathalie ; BENOIT Jérôme ; DUMONT GIRARD Philippe ; FATON Patrice ; GUILLOT Evelyne ; LAMARD Philippe ; NEVERS Jean-Claude ; PAGET Jean-Marie.

Secrétaire de séance : Hélène MOREL-BAILLY

Le quorum est atteint avec 81 délégués titulaires et 3 délégués suppléants présents pour 95 suffrages exprimés (11 pouvoirs ont été donnés), soit 21 absents pour ce conseil.

1. [CONSEIL COMMUNAUTAIRE – Adoption du compte rendu du Conseil Communautaire du 9 mars 2022.](#)

LE PRESIDENT PROPOSE :

D'APPROUVER le compte rendu de la séance du Conseil communautaire du 9 mars 2022

*La proposition est mise au vote :
Résultats : **95 votants – 95 pour** - 0 contre - 0 abstentions*

2. [CONSEIL COMMUNAUTAIRE – Rendu compte des délégations du Président](#)

LE PRESIDENT PROPOSE :

DE PRENDRE ACTE de l'exercice de ses délégations.

*La proposition est mise au vote :
Résultats : **95 votants – 95 pour** - 0 contre - 0 abstentions*

3. [CONSEIL COMMUNAUTAIRE – Rendu compte des délégations du Bureau](#)

LE PRESIDENT PROPOSE :

DE PRENDRE ACTE de l'exercice de ses délégations par le Bureau.

*La proposition est mise au vote :
Résultats : **95 votants – 95 pour** - 0 contre - 0 abstentions*

4. [FINANCES-Comptes administratifs pour l'année 2021](#)

LE VICE-PRESIDENT :

- Lui donne acte de la présentation faite des comptes administratifs
- Constate, aussi bien que la comptabilité principale que pour chacune des comptabilités annexes, les identités de valeur avec les indications du compte de gestion relative au report à nouveau, au résultat d'exploitation de l'exercice et au fonds de roulement du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes ;
- Reconnaît la sincérité des restes à réaliser ;
- Arrête les résultats définitifs ;

*La proposition est mise au vote :
Résultats : **94 votants – 94 pour** - 0 contre - 0 abstentions*

5. [FINANCES-Comptes de gestion 2021](#)

LE PRESIDENT PROPOSE :

1. Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1^{er} janvier 2021 au 31 décembre 2021,
2. Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2021 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires et budgets annexes,
3. Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives,

DE DECLARER que l'ensemble des comptes de gestion dressés, pour l'exercice 2021 par le trésorier du SGC Saint-Claude visés et certifiés conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part.

DE PRENDRE ACTE qu'il s'agit des comptes de gestion 2021 suivants :

- Budget général, Musée du Jouet, Boutique Maison des Cascades, Centre d'Uxelles, Chaufferie bois, Natura 2000, ZI Lavancia, ZA Grand Gizon, ZA Les Quarrés, ZA La Clavelière, ZA En Chacour, ZA Orgelet, ZA Patornay, ZA Pays des Lacs, ZA En Chanois, Assainissement, SPANC.

D'AUTORISER Monsieur le Président de signer tout document nécessaire à la mise en œuvre de la présente délibération.

*La proposition est mise au vote :
Résultats : 95 votants - 95 pour - 0 contre - 0 abstentions*

6. FINANCES - AFFECTATION DES RESULTATS 2021

A) Budget principal -affectation du résultat de fonctionnement de l'exercice 2021

LE PRESIDENT PROPOSE :

D'AFPECTER le résultat de fonctionnement comme suit :

AFFECTATION DU RÉSULTAT DE FONCTIONNEMENT DE L'EXERCICE

Résultat de fonctionnement

A. Résultat de l'exercice

Précédé du signe + (excédent) ou - (déficit) + 1 558 869,23 €

B. Résultats antérieurs reportés

Ligne 002 du compte administratif n-1 précédé du signe + (excédent) ou - (déficit) + 3 265 910,13 €

C. Résultats à affecter

= A + B (hors restes à réaliser) + 4 824 779,36 €

D. Solde d'exécution d'investissement

Précédé du signe + (excédent) ou - (déficit) + 295 460,30 €

D 001 (besoin de financement)

R 001 (excédent de financement)

E. Solde des restes à réaliser d'investissement

- 1918 968,04 €

Besoin de financement

Excédent de financement

Besoin de financement = F = D + E

1 623 507,74 €

AFFECTATION = C = G + H

4 824 779,36 €

1/ - Affectation en réserves R1068 en investissement

1 623 507,74 €

G.= au minimum couverture du besoin de financement F

2/ - H. Report en fonctionnement R002 = C - G

3 201 271,62 €

DE CHARGER Monsieur le Président de signer tout document nécessaire à la mise en œuvre de la présente délibération.

*La proposition est mise au vote :
Résultats : 95 votants - 95 pour - 0 contre - 0 abstentions*

B) Budget annexe -affectation du résultat de fonctionnement de l'exercice 2021-Centre d'Uxelles

LE PRESIDENT PROPOSE :

D'AFFECTER le résultat de fonctionnement comme suit :

AFFECTATION DU RÉSULTAT DE FONCTIONNEMENT DE L'EXERCICE

Résultat de fonctionnement

A. Résultat de l'exercice

Précédé du signe + (excédent) ou - (déficit) 3 545,91 €

B. Résultats antérieurs reportés

Ligne 002 du compte administratif n-1 précédé du signe + (excédent) ou - (déficit) 0,00 €

C. Résultats à affecter

= A + B (hors restes à réaliser) 3 545,91 €

D. Solde d'exécution d'investissement

Précédé du signe + (excédent) ou - (déficit) + 18 440,51 €

D 001 (besoin de financement)

R 001 (excédent de financement)

E. Solde des restes à réaliser d'investissement

- 9 798,00 €

Besoin de financement

Excédent de financement

Besoin de financement = F = D + E

0,00 €

AFFECTATION = C = G + H

3 545,91 €

1/ - Affectation en réserves R1068 en investissement

0,00 €

G.= au minimum couverture du besoin de financement F

2/ - H. Report en fonctionnement R002 = C - G

3 545,91 €

DE CHARGER Monsieur le Président de signer tout document nécessaire à la mise en œuvre de la présente délibération.

*La proposition est mise au vote :
Résultats : 95 votants - 95 pour - 0 contre - 0 abstentions*

C) [Budget annexe -affectation du résultat de fonctionnement de l'exercice 2021-Chaufferie bois](#)

LE PRESIDENT PROPOSE :

D'AFPECTER le résultat de fonctionnement comme suit :

AFFECTATION DU RÉSULTAT DE FONCTIONNEMENT DE L'EXERCICE

Résultat de fonctionnement

A. Résultat de l'exercice

Précédé du signe + (excédent) ou - (déficit) + 38 606,73 €

B. Résultats antérieurs reportés

Ligne 002 du compte administratif n-1 précédé du signe + (excédent) ou - (déficit) + 53 246,75 €

C. Résultats à affecter

= A + B (hors restes à réaliser) + 91 853,48 €

D. Solde d'exécution d'investissement

Précédé du signe + (excédent) ou - (déficit) - 19 541,89 €

D 001 (besoin de financement)

R 001 (excédent de financement)

E. Solde des restes à réaliser d'investissement

0,00 €

Besoin de financement

Excédent de financement

Besoin de financement = F = D + E

19 541,89 €

AFFECTATION = C = G + H

91 853,48 €

1/ - Affectation en réserves R1068 en investissement

19 541,89 €

G. = au minimum couverture du besoin de financement F

2/ - H. Report en fonctionnement R002 = C - G

72 311,59 €

DE CHARGER Monsieur le Président de signer tout document nécessaire à la mise en œuvre de la présente délibération.

La proposition est mise au vote :

*Résultats : **95 votants - 95 pour - 0 contre - 0 abstentions***

D) [Budget annexe -affectation du résultat de fonctionnement de l'exercice 2021-Boutique Maisons des Cascades](#)

LE PRESIDENT PROPOSE :

D'AFPECTER le résultat de fonctionnement comme suit :

AFFECTATION DU RÉSULTAT DE FONCTIONNEMENT DE L'EXERCICE

Résultat de fonctionnement

A. Résultat de l'exercice

Précédé du signe + (excédent) ou - (déficit) - 16 309,26 €

B. Résultats antérieurs reportés

Ligne 002 du compte administratif n-1 précédé du signe + (excédent) ou - (déficit) + 27 645,32 €

C. Résultats à affecter

= A + B (hors restes à réaliser) + 11 336,06 €

D. Solde d'exécution d'investissement

Précédé du signe + (excédent) ou - (déficit) + 568,20 €

D 001 (besoin de financement)

R 001 (excédent de financement)

E. Solde des restes à réaliser d'investissement 0,00 €

Besoin de financement

Excédent de financement

Besoin de financement = F = D + E 0,00 €

AFFECTATION = C = G + H 0,00 €

1/ - Affectation en réserves R1068 en investissement 0,00 €

G.= au minimum couverture du besoin de financement F

2/ - H. Report en fonctionnement R002 = C - G 11 336,06 €

DE CHARGER Monsieur le Président de signer tout document nécessaire à la mise en œuvre de la présente délibération.

*La proposition est mise au vote :
Résultats : 95 votants - 95 pour - 0 contre - 0 abstentions*

E) Budget annexe - Affectation du résultat de fonctionnement de l'exercice 2021- Musée du jouet

LE PRESIDENT PROPOSE :

D'AFFECTER le résultat de fonctionnement comme suit :

AFFECTATION DU RÉSULTAT DE FONCTIONNEMENT DE L'EXERCICE

Résultat de fonctionnement

A. Résultat de l'exercice

Précédé du signe + (excédent) ou - (déficit) 10 363,96 €

B. Résultats antérieurs reportés

Ligne 002 du compte administratif n-1 précédé du signe + (excédent) ou - (déficit) - 6 942,85 €

C. Résultats à affecter

= A + B (hors restes à réaliser) + 3 421,11 €

D. Solde d'exécution d'investissement

Précédé du signe + (excédent) ou - (déficit) 0,00 €

D 001 (besoin de financement)

R 001 (excédent de financement)

E. Solde des restes à réaliser d'investissement

0,00 €

Besoin de financement

Excédent de financement

Besoin de financement = F = D + E

0,00 €

AFFECTATION = C = G + H

0,00 €

1/ - Affectation en réserves R1068 en investissement

0,00 €

G.= au minimum couverture du besoin de financement F

2/ - H. Report en fonctionnement R002 = C - G

3 421,11 €

DE CHARGER Monsieur le Président de signer tout document nécessaire à la mise en œuvre de la présente délibération.

*La proposition est mise au vote :
Résultats : 95 votants - 95 pour - 0 contre - 0 abstentions*

E) Budget annexe – Affectation du résultat de fonctionnement de l'exercice 2021- Natura 2000

LE PRESIDENT PROPOSE :

D'AFFECTER le résultat de fonctionnement comme suit :

AFFECTATION DU RÉSULTAT DE FONCTIONNEMENT DE L'EXERCICE

Résultat de fonctionnement

A. Résultat de l'exercice

Précédé du signe + (excédent) ou - (déficit) - 82 491,49 €

B. Résultats antérieurs reportés

Ligne 002 du compte administratif n-1 précédé du signe + (excédent) ou - (déficit) - 75 961,10 €

C. Résultats à affecter

= A + B (hors restes à réaliser) - 158 452,59 €

D. Solde d'exécution d'investissement

Précédé du signe + (excédent) ou - (déficit) - 1 221,72 €

D 001 (besoin de financement)

R 001 (excédent de financement)

E. Solde des restes à réaliser d'investissement

0,00 €

Besoin de financement

Excédent de financement

Besoin de financement = F = D + E	1 221,72 €
AFFECTATION = C = G + H	0,00 €
1/ - Affectation en réserves R1068 en investissement	0,00 €
G.= au minimum couverture du besoin de financement F	
2/ - H. Report en fonctionnement R002 = C - G	0,00 €
DÉFICIT REPORTÉ D 002	158 452,59 €

DE CHARGER Monsieur le Président de signer tout document nécessaire à la mise en œuvre de la présente délibération.

*La proposition est mise au vote :
Résultats : 95 votants - 95 pour - 0 contre - 0 abstentions*

G) Budget annexe – Affectation du résultat de fonctionnement de l'exercice 2021- Assainissement Collectif

D'AFFECTER le résultat de fonctionnement comme suit :

AFFECTATION DU RÉSULTAT DE FONCTIONNEMENT DE L'EXERCICE

Résultat de fonctionnement

A. Résultat de l'exercice

Précédé du signe + (excédent) ou – (déficit) - 82 141,97 €

B. Résultats antérieurs reportés

Ligne 002 du compte administratif n-1 précédé du signe + (excédent) ou – (déficit) + 82 141,97 €

C. Résultats à affecter

= A + B (hors restes à réaliser) 0,00 €

D. Solde d'exécution d'investissement

Précédé du signe + (excédent) ou – (déficit) + 25 332,11 €

D 001 (besoin de financement)

R 001 (excédent de financement)

E. Solde des restes à réaliser d'investissement + 407 217,00 €

Besoin de financement

Excédent de financement

Besoin de financement = F = D + E **0,00 €**

AFFECTATION = C = G + H **0,00 €**

1/ - Affectation en réserves R1068 en investissement **0,00 €**

G.= au minimum couverture du besoin de financement F

2/ - H. Report en fonctionnement R002 = C - G **0,00 €**

DE CHARGER Monsieur le Président de signer tout document nécessaire à la mise en œuvre de la présente délibération.

*La proposition est mise au vote :
Résultats : 95 votants - 95 pour - 0 contre - 0 abstentions*

H) Budget annexe – Affectation du résultat de fonctionnement de l'exercice 2021- SPANC

LE PRESIDENT PROPOSE :

D’AFFECTER le résultat de fonctionnement comme suit :

AFFECTATION DU RÉSULTAT DE FONCTIONNEMENT DE L'EXERCICE

Résultat de fonctionnement

A. Résultat de l'exercice

Précédé du signe + (excédent) ou – (déficit) + 32 802,87 €

B. Résultats antérieurs reportés

Ligne 002 du compte administratif n-1 précédé du signe + (excédent) ou – (déficit) - 54 786,84 €

C. Résultats à affecter

= A + B (hors restes à réaliser) - 21 983,97 €

D. Solde d'exécution d'investissement

Précédé du signe + (excédent) ou – (déficit) + 121 867,39 €

D 001 (besoin de financement)

R 001 (excédent de financement)

E. Solde des restes à réaliser d'investissement 0,00 €

Besoin de financement

Excédent de financement

Besoin de financement = F = D + E 0,00 €

AFFECTATION = C = G + H 0,00 €

1/ - Affectation en réserves R1068 en investissement 0,00 €

G.= au minimum couverture du besoin de financement F

2/ - H. Report en fonctionnement R002 = C - G 0,00 €

DEFICIT REPORTÉ D 002 - 21 983,97 €

DE CHARGER Monsieur le Président de signer tout document nécessaire à la mise en œuvre de la présente délibération.

*La proposition est mise au vote :
Résultats : 95 votants - 95 pour - 0 contre - 0 abstentions*

7. FISCALITE – Vote des taux 2022

LE PRESIDENT PROPOSE :

DE NE PAS APPLIQUER d'augmentation fiscale pour l'année 2022 et de maintenir les taux votés en 2021 :

- Taxe foncière sur les propriétés bâties : **6,86 %** sur une durée de lissage de 12 ans,
- Taxe foncière sur les propriétés non bâties : **16,32 %** sur une durée de lissage de 12 ans,
- Taux de Cotisation foncière des entreprises : **22,22 %** sur une durée de lissage de 8 ans,

DE CHARGER Monsieur le Président de signer tout document nécessaire à la mise en œuvre de la présente délibération.

*La proposition est mise au vote :
Résultats : **95 votants - 95 pour** - 0 contre - 0 abstentions*

8. FINANCES – vote du Budget primitif 2022 et budgets annexes 2022

Constatant l'arrivée de Madame CORON Nathalie, et Messieurs DUTHION Jean-Paul, BENOIT Jérôme

LE PRESIDENT PROPOSE :

D'ADOPTER tel qu'annexés à la présente délibération, le Budget Primitif 2022 du Budget Principal et les Budgets Annexes de la Communauté de communes.

DE CHARGER Monsieur le Président de signer tout document nécessaire à la mise en œuvre de la présente délibération.

*La proposition est mise au vote :
Résultats : **97 votants - 95 pour** - 0 contre - 2 abstentions pour le budget principal
Résultats : **97 votants - 97 pour** - 0 contre - 0 abstentions pour les budgets annexes*

9. ÉCONOMIE – Domaine et Patrimoine – Vente du bâtiment PFC à Arinthod

Constatant le départ de Monsieur MARILLIER Mickaël

LE PRESIDENT PROPOSE :

D'ACCEPTER la demande d'acquisition de la SAS Plastiques Franc-Comtois au terme du contrat,

DE VALIDER le prix de cession à 1500 € selon les conditions fixées dans le crédit-bail,

DE CHARGER Monsieur le Président ou un de ses représentants de signer l'ensemble des pièces nécessaires à la mise en œuvre de cette décision.

DE DIRE que les recettes seront inscrites au budget 2022.

*La proposition est mise au vote :
Résultats : **96 votants - 96 pour** - 0 contre - 0 abstentions*

10. ENVIRONNEMENT – Vote du produit de la taxe GEMAPI pour l’année 2022.

LE PRESIDENT PROPOSE :

DE FIXER le produit 2022 de la taxe pour la gestion des milieux aquatiques et la prévention des inondations à 144 594,60 € répartis de la manière suivante :

- Syndicat Mixte du Parc Naturel Régional du Haut-Jura = 127 644,00 €
- Syndicat de la Rivière d’Ain Aval et de ses affluents = 16 950,60 €

DE CHARGER Monsieur le Président de signer tout document nécessaire à la mise en œuvre de la présente délibération.

*La proposition est mise au vote :
Résultats : **96 votants – 96 pour** - 0 contre - 0 abstentions*

11. EXTRA SCOLAIRE – Marché relatif aux Accueils Collectifs de Mineurs de Clairvaux, Bonlieu, Pont de Poitte, Doucier et Moirans en Montagne.

LE PRESIDENT PROPOSE :

D’APPROUVER le recours au marché public de prestation de service pour la gestion des animations extra et périscolaires pour les Accueils Collectifs de Mineurs situés sur les communes de Clairvaux-les-Lacs, Pont de Poitte, Bonlieu, Doucier et Moirans en Montagne,

DE LANCER une procédure dans le respect du Code de la commande publique et plus particulièrement l’article R.2123-1.

DE CHARGER Monsieur le Président de toutes mesures relatives à son organisation.

*La proposition est mise au vote :
Résultats : **96 votants – 96 pour** - 0 contre - 0 abstentions*

12. TOURISME – Assujettissement du Chalet du Pont de la Pyle

LE PRESIDENT PROPOSE :

D’APPROUVER la proposition d’option de la TVA du Chalet du Pont de la Pyle,

D’AUTORISER Monsieur le Président à solliciter l’assujettissement à la TVA sur les travaux de reconstruction du Chalet qui sera donné en location sous forme de bail commercial à compter du 1^{er} juillet 2022 sous réserve de l’achèvement des travaux de reconstruction du chalet.

DE CHARGER Monsieur le Président de signer tout document nécessaire à la mise en œuvre de la présente délibération.

*La proposition est mise au vote :
Résultats : **96 votants – 96 pour** - 0 contre - 0 abstentions*

13. TOURISME – Commercialisation de 15 hébergements touristiques à Uxelles

LE PRESIDENT PROPOSE :

D'APPROUVER la mise en location des 15 chalets propriété de la collectivité à Uxelles à compter du 1^{er} avril 2022.

DE FIXER les tarifs comme suit :

Si location à la semaine ou à la quinzaine :

- Tarif à la semaine en basse saison (avril-mai-juin-septembre-octobre-novembre) : 375,00 € ht **(450,00 € ttc)**
- Tarif à la semaine en haute saison (juillet – août) : 583,33 € ht **(700 euros TTC)**
- Tarif à la quinzaine en basse saison (avril-mai-juin-septembre-octobre-novembre) : 666,67 € ht **(800 euros TTC)**
- Tarif à la quinzaine en haute saison (juillet – août) : 1 083,33 € ht **(1 300 euros TTC)**

Si location à la nuitée :

- Tarif à la nuitée en semaine : 55,83 € ht **(67 euros TTC)**
- Tarif à la nuitée le week-end, ponts et jours fériés : 83,33 € ht **(100 euros TTC)**

Frais optionnels :

Forfait ménage : 50 euros ht **(60 euros TTC)**

Caution :

Montant de la caution : 300 euros

Il est précisé que la taxe de séjour est en supplément de ces tarifs.

DE FIXER les prix des équipements, biens, mobiliers loués (par type de bien non assujéti), en cas de perte, casse ou dégradation, selon la liste annexée. La caution sera restituée contre remise de la somme correspondante au prix des dommages causés.

D'APPROUVER les conditions de la convention à intervenir avec le Comité Départemental du Tourisme pour la commercialisation de ces hébergements.

DE DIRE que les recettes et les dépenses seront inscrites au budget annexe Uxelles

DE SOUSCRIRE un contrat d'assurance pour la location des 15 hébergements

DE CHARGER Monsieur le Président de contractualiser avec différents partenaires pour commercialiser ces hébergements et de signer tous les documents relatifs à cette décision.

DE DIRE que la présente délibération annule et remplace la délibération n° 2022-009 du 9 février 2022

La proposition est mise au vote :

*Résultats : **96 votants – 96 pour** - 0 contre - 0 abstentions*

14. TRAVAUX -INFRASTRUCTURE-Convention ADAPEMONT

Monsieur RASSAU Jean-Noël ne prend pas part au vote

LE PRESIDENT PROPOSE :

D'APPROUVER l'augmentation de la subvention à l'ADAPEMONT.

DE FIXER son montant à 240 000 € pour l'année 2022 dont 10 000 € de subvention d'équipement pour l'achat de matériel selon la convention jointe en annexe.

DE DIRE que les crédits sont inscrits au budget au chapitre 011 en fonctionnement pour la somme de 230 000,00 € et au chapitre 204 en investissement pour la somme de 10 000,00 €,

DE CHARGER Monsieur le Président de signer tout document nécessaire à la mise en œuvre de la présente délibération.

*La proposition est mise au vote :
Résultats : **95 votants – 95 pour** - 0 contre - 0 abstentions*

15. ORDURES MENAGERES – Taux de la Taxe d'Enlèvement des Ordures Ménagères 2022

LE PRESIDENT PROPOSE :

DE NE PAS APPLIQUER d'augmentation au taux de la taxe d'enlèvement des ordures ménagères pour l'année 2022 ;

- **DE FIXER** le taux de la taxe d'enlèvement des ordures ménagères 2022 pour les anciens secteurs du Pays des Lacs et de Jura Sud à **11,34%** ; soit pour les communes de :
- Barésia-sur-l'Ain
- Blye
- Boissia
- Bonlieu
- Charcier
- Charézier
- Châtillon
- Chevrotaine
- Clairvaux-les-Lacs
- Cogna
- Denezières
- Doucier
- Fontenu
- La Frasnée
- Hautecour
- Largillay- Marsonnay
- Menétrux-en-Joux
- Mesnois
- Patornay
- Pont-de-Poitte
- Saint-Maurice- Crillat
- Saugeot
- Songeson
- Soucia
- Thoiria
- Uxelles
- Vertamboz
- Chancia

- Charcilla
- Châtel de Joux
- Coyron
- Crenans
- Etival
- Jeurre
- Lavancia-Epercy
- Lect
- Lez crozets
- Maisod
- Martigna
- Meussia
- Moirans en Montagne
- Monctusel
- Vaux les saint Claude
- Villards d'Héria

DE CHARGER Monsieur le Président de signer l'ensemble des pièces nécessaires à la mise en œuvre de cette délibération.

La proposition est mise au vote :
Résultats : 96 votants – 96 pour – 0 contre – 0 abstentions

16 ORDURES MENAGERES –Redevance Spéciale d'enlèvement des déchets 2022 – Territoire desservi par la régie de collecte.

LE PRESIDENT PROPOSE :

DE FIXER le tarif de redevance spéciale d'enlèvement des déchets à 1,471 € par litre, par an, soit à titre indicatif, pour 2022 :

176,52 €uros/an pour un bac de 120 litres,
264,78 €uros/an pour un bac de 180 litres,
353,04 €uros/an pour un bac de 240 litres,
500,14 €uros/an pour un bac de 340 litres,
735,50 €uros/an pour un bac de 500 litres,
882,60 €uros/an pour un bac de 600 litres,
1103,25 €uros/an pour un bac de 750 litres.

14

DE CHARGER Monsieur le Président de signer l'ensemble des pièces nécessaires à la mise en œuvre de cette délibération.

La proposition est mise au vote :
Résultats : 96 votants – 96 pour – 0 contre – 0 abstentions

17. ORDURES MENAGERES –Redevance 2022 pour les collectes pluri-hebdomadaires des ordures ménagères en régie.

LE PRESIDENT PROPOSE :

DE FIXER le tarif pour la saison 2022 comme suit :

Tarif au litre de déchet (fixé par la Redevance Spéciale de l'année en vigueur) pondéré par le nombre de semaines concernées dans l'année, appliqué au volume de déchets du/des conteneur(s) collecté(s) par les services de la Communauté de communes.

DE DIRE que les crédits sont inscrits au budget,

DE CHARGER Monsieur le Président de signer l'ensemble des pièces nécessaires à la mise en œuvre de cette délibération.

La proposition est mise au vote :
Résultats : 96 votants – 96 pour – 0 contre – 0 abstentions

18. ORDURES MENAGERES –Déchetterie des Sablières de Boissia- Tarifs 2022 applicables pour l'élimination des déchets des professionnels.

LE PRESIDENT PROPOSE :

DE FIXER les tarifs suivants à compter du 1^{er} MAI 2022 pour les entreprises, commerçants et artisans de la Communauté de communes, à partir du premier m³ apporté, à :

Tout-venant	⇒	13 €/m ³ TTC
Déchets verts	⇒	8,40 €/m ³ TTC
Bois	⇒	6,70 €/m ³ TTC
Gravats	⇒	18 €/m ³ TTC
Ferraille	⇒	0 €/m ³ TTC
Pneus déjantés	⇒	0 € (quatre pneus maxi. par dépôt)
DEEE	⇒	0 €
Carton	⇒	0 €
Plâtre	⇒	67,50€/m ³ TTC
Plastiques durs	⇒	11€/m ³ TTC

15

Et à partir de la première unité apportée :

Pneus poids lourds	⇒	10€/ prix unitaire TTC
Pneus agricoles	⇒	22,50€/ prix unitaire TTC

Déchets ménagers spéciaux ⇒ (Conditionnement < 200 litres)

<u>Nature du déchet</u>	<u>Tarif TTC en €/Kg</u>
Piles et accumulateurs	0,00
Ampoules et Néons	0,00
Peintures, vernis, colles, emballages souillés	0,74
Solvants, diluants non chlorés	0,45
Aérosols	2,03
Acides minéraux	1,21
Bases	1,21

Phytosanitaires sauf chlorates et produits comburants	1,76
Produits chimiques non identifiés et produits de laboratoire	3,41
Produits chimiques divers, produits d'entretien	0,76
Solides et pâteux chlorés	1,05
Huile végétale	0,00
Huiles minérales	0,125
Extincteurs eau/poudre	1,38
Radiographies	0,00
Bouteilles de gaz	2,60

DE FIXER les tarifs suivants à compter du 1^{er} MAI 2022 pour les particuliers, entreprises, commerçants et artisans hors du périmètre Communauté de Communes, à partir du premier m³ apporté, à :

Tout-venant	⇒	20 €/m ³ TTC
Déchets verts et bois	⇒	20 €/m ³ TTC
Gravats	⇒	33 €/m ³ TTC

Déchets ménagers spéciaux, ferraille, huiles de vidange DEEE, Cartons, Pneus et Huiles de cuisine

⇒ Tarifs identiques à ceux appliqués aux professionnels de la Communauté de communes

16

DE CHARGER Monsieur le Président de signer l'ensemble des pièces nécessaires à la mise en œuvre de cette délibération.

*La proposition est mise au vote :
Résultats : **96 votants - 96 pour - 0 contre - 0 abstentions***

19. ORDURES MENAGERES -Tarifs 2022 de ramassages supplémentaires des ordures des hôtels, restaurants et commerces collectés en régie.

LE PRESIDENT PROPOSE :

D'EFFECTUER des ramassages supplémentaires hebdomadaires des bacs gris ou bleus du lundi 27 juin 2022 au samedi 3 septembre 2022 pour les hôtels, Restaurants et commerces dont la collecte des ordures ménagères est assurée en régie ;

DE FIXER le tarif de ramassage pour la période précitée comme suit :

BAC GRIS	1 ramassage supplémentaire	2 ramassages supplémentaires
-----------------	---------------------------------------	---

120 litres	33,94 €	67,90 €
180 litres	50,88 €	96,82 €
240 litres	67,87 €	135,73 €
340 litres	96,14 €	192,28 €
500 litres	141,40 €	282,81 €
750 litres	212,06 €	424,12 €

BAC BLEU	1 ramassage supplémentaire	2 ramassages supplémentaires
120 litres	16,97 €	33,94 €
180 litres	25,45 €	50,88 €
240 litres	33,95 €	67,87 €
340 litres	48,08 €	96,14 €
500 litres	70,69 €	141,40 €
750 litres	106,03€	212,06 €

DE CHARGER Monsieur le Président de signer l'ensemble des pièces nécessaires à la mise en œuvre de cette délibération.

*La proposition est mise au vote :
Résultats : 96 votants – 96 pour - 0 contre - 0 abstentions*

20. ORDURES MENAGERES – Tarifs 2022 Enlèvement dans les campings collectés en régie.

17

LE PRESIDENT PROPOSE :

DE DEFINIR tel que récapitulé ci-dessous, 5 périodes de collecte pour la saison 2022, ainsi qu'un taux d'occupation des emplacements lié au classement par étoile des campings par période, taux qui sera retenu pour l'application de la redevance :

Périodes de collecte	Taux d'occupation des emplacements de campings 1 et 2 étoiles	Taux d'occupation des emplacements de campings 3, 4 ou 5 étoiles
18 Avril au 29 avril 2022 (2 semaines)	0%	10%
2 Mai au 27 Mai 2022 (4 semaines)	0%	20%
30 Mai au 2 Juillet 2022 (5 semaines)	10%	40%
4 Juillet au 13 Août 2022 (6 semaines)	100%	100%
15 Août au 27 Août 2022 (2 semaines)	10%	30%

DE PRÉCISER que les campings pourront faire le choix d'une fréquence de ramassage pour chacune des 5 périodes selon les fréquences définies ci-dessous :

- 2 ramassages (1 gris – 1 bleu) / semaine
- 3 ramassages (2 gris – 1 bleu) / semaine
- 4 ramassages (3 gris – 1 bleu) / semaine
- 5 ramassages (4 gris – 1 bleu) / semaine
- 6 ramassages (5 gris – 1 bleu) / semaine
- 7 ramassages (6 gris – 1 bleu) / semaine

DE DIRE qu'une demande d'un deuxième ramassage hebdomadaire des bacs bleus de la part d'un camping pour l'une et/ou l'autre des 5 périodes susvisées sera facturée au nombre de bac(s) enlevé(s), sur la base du tarif au litre défini pour la redevance spéciale et ce pour l'intégralité de la (ou des) période(s) considérée(s) ;

DE DIRE qu'une demande de ramassage exceptionnelle de la part d'un camping 1 ou 2 étoiles avant le 31 mai ou au-delà du 28 Août sera facturée au nombre de bac(s) enlevé(s), sur la base du tarif au litre défini pour la redevance spéciale ;

D'AUTORISER les campings à changer ponctuellement, en cours de saison, la fréquence de ramassage/période, uniquement à la hausse, et ce pour l'intégralité de la (ou des) période(s) considérée(s) ;

18

DE FIXER pour la collecte estivale 2022 (du 18 Avril au 27 Août), les tarifs de la redevance spécifique à :

- 4,93 € par emplacement/semaine pour 2 ramassages par semaine (1 Gris-1 Bleu),
- 5,30 € par emplacement/semaine pour 3 ramassages par semaine (2 Gris-1 Bleu),
- 5,69 € par emplacement/semaine pour 4 ramassages par semaine (3 Gris-1 Bleu),
- 6,04 € par emplacement/semaine pour 5 ramassages par semaine (4 Gris-1 Bleu),
- 6,49 € par emplacement/semaine pour 6 ramassages par semaine (5 Gris-1 Bleu),
- 6,83 € par emplacement/semaine pour 7 ramassages par semaine (6 Gris-1 Bleu),

DE CHARGER Monsieur le Président de signer l'ensemble des pièces nécessaires à la mise en œuvre de cette délibération.

*La proposition est mise au vote :
Résultats : **96 votants – 96 pour** - 0 contre - 0 abstentions*

21. ORDURES MENAGERES – Tarifs 2022 Enlèvement des ordures ménagères du hameau de Illay.

LE PRESIDENT PROPOSE :

DE FIXER pour la saison 2022, le montant de la participation du SICTOM du Haut Jura à 4 249,32 €.

DE DIRE que les crédits sont inscrits au budget.

DE CHARGER Monsieur le Président signer l'ensemble des pièces nécessaires à la mise en œuvre de cette délibération.

*La proposition est mise au vote :
Résultats : 96 votants – 96 pour - 0 contre - 0 abstentions*

22. ORDURES MENAGERES – Tarifs 2022 Enlèvement des ordures ménagères Surchauffant / MFR de Doucier/ Forêt de Bonlieu.

LE PRESIDENT PROPOSE :

D'EFFECTUER les prestations pour le compte des entités citées ci-dessus,

DE FIXER le montant des participations suivantes :

- Régie de Vouglans : 14 500€
- Maison Familiales et Rurales de Doucier : 4 935,28€
- Office National des Forêts – Forêt domaniale de Bonlieu : 222,15€

DE DIRE que les crédits sont inscrits au budget.

DE CHARGER Monsieur le Président signer l'ensemble des pièces nécessaires à la mise en œuvre de cette délibération.

*La proposition est mise au vote :
Résultats : 96 votants – 96 pour - 0 contre - 0 abstentions*

19

23. TRAVAUX -INFRASTRUCTURES – Demande de subvention au titre de la Dotation de solidarité des Territoires (DST) concernant le groupe scolaire de Val Suran .

LE PRESIDENT PROPOSE :

D'APPROUVER le plan de financement comme suit :

Dépenses		Recettes	
Coût total	250 000 € HT	DETR (35%)	87 500 € HT
		DST (20 %)	50 000 € HT
		Autofinancement (45 %)	112 500 € HT
Total HT	250 000 € HT	Total HT	250 000 € HT

DE SOLLICITER le Conseil Départemental pour l'attribution d'une subvention au titre de la Dotation de Solidarité au Territoire au taux de 20 %

DE SOLLICITER l'Etat pour l'attribution d'une subvention au titre de la Dotation d'Équipement des Territoires Ruraux au taux de 35 %

DE CONFIRMER que la part non-couverte par les subventions sera prise en charge par Terre d'Émeraude Communauté au titre de l'autofinancement.

DE CHARGER Monsieur le Président de signer l'ensemble des pièces nécessaires à la mise en œuvre de cette délibération.

*La proposition est mise au vote :
Résultats : 96 votants – 96 pour - 0 contre - 0 abstentions*

24. CULTURE – CTDCEAC Répartition financière 2^{ème} année

Monsieur RASSAU Jean-Noël ne prend pas part au vote

LE PRESIDENT PROPOSE :

D'APPROUVER la répartition financière pour l'année 2, dans le cadre de la Convention Territoriale de Développement Culturel et d'Éducation Artistique et Culturelle conclue entre Terre d'Émeraude Communauté et la DRAC de Bourgogne Franche-Comté, comme suit :

Structure/Projet	Dépense (en €)
École de musique Jura Sud	1 000,00 €
Adapemont	4 000,00 €
Festival pour l'enfant	4 000,00 €
Médiathèques TEC + Clairvaux-les-Lacs	2 000,00 €
Musée du Jouet	3 000,00 €
Noël au Pays du Jouet	2 000,00 €
RPE Orgelet et Clairvaux + crèche Clairvaux	2 000,00 €
RAMI de Moirans-en-Montagne	2 000,00 €
TOTAL	20 000,00 €

20

D'APPROUVER la mise en place de conventions financières avec chacune des associations et structures susvisées.

DE CHARGER Monsieur le Président de la signature de tous les documents permettant la mise en œuvre de cette opération, ainsi que tout document afférent, après avis du Bureau.

*La proposition est mise au vote :
Résultats : 95 votants – 95 pour - 0 contre - 0 abstentions*

25. SPORT ET VIE ASSOCIATIVE – Attribution de subventions

Monsieur RASSAU Jean-Noël ne prend pas part au vote

LE PRESIDENT PROPOSE :

D'ATTRIBUER pour 2022 les subventions suivantes aux associations du territoire pour l'organisation d'actions, de manifestations ou d'évènements à caractère culturel, sportif, touristique et autre, d'envergure communautaire représentant, à ce jour, la somme de 276 400 € :

Structure/Projet	Montant (€)
Adapemont – Chantier Oliferne	4 200,00 €
Adapemont – Festival « Bouche à Oreille »	12 000,00 €
Festivalzin – Festival « Les Gueules de Bois »	8 000,00 €
Festival Pour l'Enfant – « Festival Idéklic »	58 000,00 €
Noël au Pays du Jouet	20 000,00 €
Automne musical de Martigna – Concert	700,00 €
Ateliers des Artistes Associés	450,00 €
Music'Alle	1 000,00 €
Festival de musique baroque du Jura	800,00 €
Les Saisons Baroques	2 000,00 €
Cie Passe Montagne	800,00 €
École de musique associative Jura Sud	30 000,00 €
Musique et Art en Pays d'Orgelet	8 000,00 €
Union Musicale Clairvalienne	20 000,00 €
Vache Qui Rue	3 500,00 €
Volodalen Solidaire	2 000,00 €
Triath'Lons	600,00 €
Pulsion VTT Balanod	300,00 €
SC Arinthod	1 500,00 €
Doging Jura	350,00 €
Codep EPVG39	800,00 €
FRI Saint-Maur	3 000,00 €
Moto Club Team JuraCross	1 500,00 €
Arthur BOUQUIER	2 000,00 €
AS du collège de Clairvaux	1 000,00 €

AS collège Arinthod	1 000,00 €
Club Omnisport Clairvalien	1 400,00 €
Jura Lacs Football	18 000,00 €
Jura Sud Football	65 000,00 €
Jura Sud Handball	6 500,00 €
Sport et Forme	2 000,00 €

DIT que les crédits sont inscrits au budget chapitre 65 – imputation 6574,

D'AUTORISER Monsieur le Président à signer tout document nécessaire à la mise en œuvre de la présente délibération

*La proposition est mise au vote :
Résultats : **95 votants – 95 pour** - 0 contre - 0 abstentions*

Fin de séance : 21 h 50